



Garantie décennale sans attestation d'assurance de mon artisan

Par **sol stratifié**, le **08/11/2011** à **15:18**

Bonjour,
j'ai fait réaliser des travaux de rénovation dans ma maison.
je n'ai pas exigé l'attestation d'assurance de la part de mon artisan.
les travaux sont terminés.
est-ce que je bénéficie toutefois d'une garantie décennale ?
je sais que mon artisan est assuré mais il ne veut pas me transmettre l'attestation d'assurance : puis-je l'exiger ?

merci pour votre aide et à bientôt de vous lire.